

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS

**Séance du Conseil Municipal du
09 décembre 2025 à 19h30**

Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUEL, Mme Evelyne LAIR, M. Joël CHERLIAS.

Excusés : M Barbara ANNE, pouvoir M. Pascal COQUET, Mme Florence RETOURS pouvoir M. Bruno TARDIFF et Mme Isabelle CLIGNY.

Secrétaire de séance : M. Alain MAHUEL

Délibération n°2025-07-01 : Approuvée

CC du Perche Emeraude : approbation rapport d'activité 2024

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport d'activités 2024 présentant le fonctionnement de la Communauté de Communes du Perche Emeraude ainsi que l'ensemble de ses activités.

Délibération n°2025-07-02 : Approuvée

Lotissement Jules COUPEAU : convention ENEDIS et proposition de raccordement

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS ainsi que la proposition de raccordement électrique nécessaire à l'alimentation du futur lotissement.

Montant TTC de la proposition présentée par ENEDIS : 20 288,40 € et non 19 728,72 € comme présenté dans la séance du 09 décembre dernier.

Délibération n°2025-07-03 : Approuvée

Logements de la Châtaigneraie : remplacement chauffe-eau

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement des chauffe-eau dans les trois logements communaux de la Châtaigneraie qui ont un étage.

Cette prestation sera réalisée par l'entreprise FCE – Florian CHABRU de Saint Aubin des Coudrais pour un Montant TTC de 3 028,48 €.

Installations et acquisitions diverses

Remplacement spot Eglise par des lampes LED

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment à cette installation.

Médecine du travail

Cette question est reportée à une prochaine séance.

Délibération n°2025-07-04 : Approuvée

Salles communales : tarifs à appliquer pour l'année 2026

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas revaloriser les prix de location de salles pour l'année à venir,
- de diminuer le chauffage de la salle polyvalente de :
 - 35 € pour une journée de location,
 - 70 € pour deux jours successifs de location,
 - 45 € pour une journée supplémentaire,
 - 15 € pour un vin d'honneur.

Il est précisé que ces conditions seront applicables tant pour les habitants de la Commune que pour les habitants hors Communes et les associations extérieures.

Délibération n°2025-07-05 : Approuvée

Service Assainissement : tarifs à appliquer pour l'année 2026 pour la surtaxe

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide de maintenir le prix de la prime fixe à 30 € HT comme les années précédentes et d'augmenter de 0,10 € HT le prix du m³ consommé, soit un tarif de 1,60 € HT le m³ à compter du 1^{er} janvier 2026.

Redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif

Cette question est reportée à une prochaine séance.

Délibération n°2025-07-06 : Approuvée

Logement 8 rue de la Mairie

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide de conserver le dépôt de garantie de 545 € versé par le locataire de cette maison lors de son entrée compte-tenu des travaux de ménage et d'entretien à réaliser et d'impayés de loyer.

Le Locataire a quitté les lieux en octobre dernier et ce logement a été reloué à la famille MONTEIL, à la suite de l'incendie de leur habitation.

Délibération n°2025-07-07 : Approuvée

Polleniz : piégeage des ragondins

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide d'indemniser les piégeurs de la Commune de 2 € par queue de rat capturée en complément des 3 € donnés par POLLENIZ.

Cette indemnisation interviendra à compter de l'année 2025 et sur présentation d'un justificatif de versement par POLLENIZ à chaque piégeur.

Demande des administrés

Madame le Maire donne connaissance des courriers suivants :

- ✓ Pour donner suite à la requête de Madame TANDONNET domiciliée route des Roullières, le Conseil Municipal statue favorablement sur sa demande de creuser, à ses frais, un petit fossé à but de rétention sur le chemin communal qui conduit à sa propriété.
Le Conseil Municipal précise de veiller à ne pas créer de nouvelles problématiques, ni en amont, ni en aval du fossé à creuser.
- ✓ Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de Madame VIGARIÉ et de Monsieur DEFOURNY, domiciliés route de Saint Georges du Rosay, pour la pose, à leur frais, d'un miroir en face de la sortie de leur chemin pour des raisons de sécurité car la visibilité est très mauvaise.
- ✓ Pour donner suite aux diverses demandes de Monsieur Gérard LECERF, le Conseil Municipal donne son accord pour :
 - le nettoyage de la buse et le curage de la sortie de celle-ci située devant la propriété de son papa. Un devis sera demandé à l'entreprise MÉTAIS Paysage pour cette réalisation,
 - vendre la totalité de la partie de chemin rural jouxtant la propriété de ses parents et situé le long du champs exploité par Monsieur VAUCELLE pour un prix de 0,50 € du m², étant entendu que l'ensemble des frais issus de cette réalisation sera entièrement supporté par Monsieur Gérard LECERF.

Séance levée à 21h35.

Compte rendu sommaire affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire, Michèle LEGESNE

